

DEPARTEMENT des HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE GAP  
CANTON de ST FIRMIN

Envoyé en préfecture le 07/04/2022  
Reçu en préfecture le 07/04/2022  
Affiché le  
ID : 005-210500625-20220331-2022\_23-DE

**COMMUNE du GLAIZIL**

Membres en exercice : 10    Membres Présents : 9    Membres représentés : 0    Absents : 1  
VOTE : POUR : 9    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

**SEANCE du 31 mars 2022**

**DELIBERATION N° 23 / 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 31 mars à 20 H, le conseil municipal de la Commune du GLAIZIL régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, suite à la convocation en date du 25 mars 2022 sous la présidence de Monsieur COLLIN François, Maire.

**PRESENTS :** COLLIN François, ARMAND Nathalie, EYRAUD Jean-Christophe, GAUTHIER Guy, HORLAVILLE Damien, JOURDAN Bernard, MOREL Philippe, REY Delphine, SAUVA Christian

**ABSENTS :** GAUTHIER Jean-Pierre (absent)

**SECRETAIRE :** ARMAND Nathalie

**Objet : Demandes de subventions 2022**

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de décider de l'attribution des subventions pour l'année 2022 à l'article 6574 en section de fonctionnement.

Le Maire demande son avis au conseil.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil décide d'attribuer :

- Amicale des Donneurs de sang bénévoles du VALGAUDEMAR : 200,00 €
- Le Club Saint Christophe : 200,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
COLLIN François

